



Prise en charge apres resiliation et changement de mutuelle

Par **bibi7070**, le **02/01/2008** à **18:31**

j ai resillie ma mutuelle le 31 12 07 et j en ai pris une nouvelle qui prend effet au 1 1 08. mon fils est allé voir un ophtalmo le 17 12 07 et je souhaite acheter se lunettes debut janvier qui doit prendre en charge un partie de ses lunettes ? l assurance résilliée me dit qu il prenne en compte la date de facture donc ce n est pas à eux de rembourser et la seconde me dit qu elle prend en compte la date de l ordonnance ... que faire ? merci pour votre réponse